

jan. 2013
N°42

Repères

La lettre CGT @ux personnels de direction

L'Etat ne peut pas tout ...
de suite



P 2	<i>Edito:</i>	2013: Annus horribilis ?
P 3-5	<i>Actualité</i>	“Blanchet” sous tension
P 6	<i>Capa</i>	Mouvement 2013
P 7	<i>Concertation</i>	Moyens personnels direction
P 9	<i>Et pendant ce temps :</i>	Tout autour...

2013 : Annus horribilis ?

Nous voilà prévenus,
 Il faudra être patient.
 Le changement... c'est pour dans un an !
 D'abord, une loi d'orientation... enfin, mais peut-être pas... la fin.
 Car, l'essentiel sera dans la suite et ses traductions réglementaires.
 Moins lisible que les précédentes, certaines de ses dispositions font déjà l'objet de lectures opposées, cette loi, si prudente, sera-t-elle suffisante à refonder l'école ?
 Certes, l'exposé des motifs affiche la nécessité de bâtir une école « *plus juste pour tous et exigeante pour chacun* ». L'effort budgétaire consacré à la formation initiale des enseignants dessine en creux la priorité, celle d'une réelle refondation pédagogique.
 Mais en ne traitant pas du lycée, la loi ne touche pas aux fondements qui structurent tout le système et les destinées scolaires. Malgré ses bonnes intentions, elle reste au milieu du gué de la démocratisation.
 Toutefois, il faut reconnaître que la promesse des moyens est au rendez-vous, même si elle ne va pas réduire à la rentrée 2013 la dette contractée auprès des établissements.
 Or, cette rupture mérite d'être remarquée puisqu'elle tranche avec les renoncements promis par la Modernisation de l'Action Publique. Sera-t-elle la RGPP de « gauche » ?
 Pour ne pas prononcer le funeste « l'Etat ne peut pas tout », on nous garantit que le changement sera pour après cette «annus horribilis».
 Au prétexte de la compétitivité, les vieilles recettes sont ressorties. Pour les uns, le compromis flexible du contrat de travail, pour les autres vingt milliards, sans contreparties. Du coup, le CAC a retrouvé le sourire et son « *Mittal gagnant* »
 Pourtant la crise gonfle le chômage, asphyxie le pouvoir d'achat et l'activité au point de faire douter jusqu'au FMI d'un hypothétique redressement.
 Cette présidence normale serait-elle promise à n'être qu'une présidence banale ? Banale de bégayer les politiques d'austérité dominantes en Europe. Moins celle d'un Roosevelt qui serait revenu de Bad Godesberg que celle d'un Schröder qui aurait pris les chemins de traverse vers Canossa.
 Cette défaite annoncée ne serait pas seulement celle de l'Etat impuissant contre l'ennemi qu'il avait pourtant désigné : la finance. Ce serait aussi la nôtre, celle d'avoir été moins audibles que les « nouveaux chiens de garde ».
 Dans l'école, comme dans la société, nos responsabilités sont grandes. C'est à nous de faire changer cette année.
 Alors, lucidement, mais résolument, bonne année à tous.

Rennes, le 4 janvier 2013

Blanchet sous tension(s)

Curieux groupe « Blanchet » que celui du 17 décembre. Les tensions dans la gouvernance de l'Académie, les rumeurs de « révolution de palais » ont paralysé cette réunion en la privant d'un débat sur le pilotage et la préparation de la rentrée 2013. La CGT avait pourtant choisi de centrer ses interventions sur les angles morts de ce pilotage.

La fin de l'effet ciseau ?

Le Recteur qualifie la rentrée 2013 d'historique à la fois parce qu'elle sera placée sous le signe de la refondation et parce qu'elle devrait se faire dans un contexte différent des précédentes.

En effet, des créations de postes accompagneront à la rentrée 2013 la croissance démographique. Si ce chiffre n'était pas encore officiel, ce 17 décembre, il a été confirmé en fin de semaine (175 postes pour le second degré dans l'académie de Rennes).

Une part importante de ces postes sera consacrée à des supports pour les professeurs stagiaires dont les modalités de la formation seront identiques à celles de cette rentrée.

Mais à ces stagiaires recrutés à l'issue de leur M2 viendront s'ajouter les admissibles du deuxième concours, titulaires d'un M1 ou d'un M2, ils se verront proposer un service de 6 heures hebdomadaires pour une rémunération à mi-temps.

L'implantation de ces nouveaux berceaux qui viendront s'ajouter à ceux des professeurs stagiaires constituera donc l'une des difficultés techniques d'une rentrée qui n'en manquera pas. La principale inconnue réside dans l'affectation des étudiants sur ces supports.

La CGT intervient pour se réjouir de la fin de l'effet ciseau (moins de moyens, plus d'élèves) qui avait marqué les deux dernières rentrées. Elle note cependant que les moyens supplémentaires ne compenseront pas les baisses successives de ces dernières années.

A propos des postes pour les étudiants (admissibles au concours 2013.2) elle souligne l'enjeu d'affectation dans des délais raisonnables sur ces supports. Il n'est pas question de laisser aux établissements la responsabilité de se retourner vers les universités pour trouver les étudiants volontaires.

Par ailleurs, à ces professeurs stagiaires viendront s'ajouter les emplois d'avenir (86 dans l'académie) Ces contrats (aidés) seront signés par le chef d'établissement, sous réserve d'accord de leur C.A. La cible est constituée par les étudiants boursiers (Licence 2 et 3 Master1) qui se destinent aux carrières de l'enseignement. Les missions proposées sont assez vastes notamment l'accompagnement d'activités péri-éducatives complémentaires aux enseignements.

Les établissements ciblés par des affectations de doublettes d'étudiants seront proches des centres universitaires. Les chefs des établissements concernés seront réunis début janvier 2013.

On cherche le Nord



Dans sa présentation de l'accompagnement des établissements, le Recteur expose le projet de cibler une quinzaine d'établissements choisis pour leurs caractéristiques sociologiques et les écarts de leurs résultats. Cet accompagnement par les corps d'inspection privilégiera l'évolution des pratiques pédagogiques.

Dans son intervention, la CGT souligne que l'accompagnement des établissements a permis de faire sortir le pilotage de la performance d'une conception rudimentaire obsédée par les seuls résultats. Cette démarche a désormais une histoire et des acquis dans l'Académie. Ceux-ci ont été mis en évidence lors de la réunion du 23 octobre des coordonnateurs de bassin avec les corps d'inspection.

Mais, il convient que le pilotage académique rende cette priorité réellement visible, notamment dans sa composante essentielle celle de faire descendre le pilotage effectivement dans la classe.

Or, il faut admettre que, pour les personnels de direction, il est encore difficile de relier la dimension collective du projet d'établissement avec les pratiques individuelles dans les classes. La distinction entre l'administratif et le pédagogique est donc totalement obsolète. Elle n'est d'ailleurs revendiquée que par les partisans d'un statut-quo inefficace.

Les champs de chacune des professionnalités au sein de l'encadrement se déplacent ou plus exactement se superposent. L'inspecteur peut devenir l'expert disponible pour un établissement perçu comme l'espace privilégié des progrès de toutes les professionnalités. Il convient donc que le pilotage académique fasse désormais de l'accompagnement des établissements et de la formation des enseignants les véritables leviers stratégiques de la performance.

Priorité au social ?

La CGT interroge ensuite le Recteur sur l'absence de suites données au discours de rentrée sur la dimension sociale des résultats de l'académie.

Bien évidemment, elle partage cette priorité qui n'est d'ailleurs pas en rupture avec celles du projet académique mais qui les prolonge.

Elle explique néanmoins que, sans impulsion, celle-ci risque de sombrer dans l'incantation. Les réunions de bassin, habituellement centrées sur l'état et les perspectives de la performance n'ont pas été, à ce jour, initiées par l'autorité académique.

Or, une priorité qui va à contre courant de l'inertie du système sera complexe à mettre en œuvre parce que le projet de loi d'orientation, en dehors de l'exposé des motifs, ne dessine pas de rupture dans les fondements qui structurent les destinées scolaires.

Enfin et surtout, la priorité « sociale » doit sortir des différents dispositifs au sein desquels on a tenté de sous-traiter la difficulté scolaire au risque de conforter le cœur dans des pratiques traditionnelles. Aussi, si l'on veut effectivement le conduire il faut admettre qu'elle obligera à faire émerger un nouveau modèle de transmission des savoirs au sein de la classe ordinaire.



Langues vivantes et BAC 2013

La CGT détaille les contraintes très fortes que les nouvelles modalités d'évaluation des épreuves de langues vivantes vont imposer aux établissements.

Outre la charge pour les professeurs, les cours de langues seront particulièrement perturbés pendant tout le mois de mai.

Exit la reconquête du mois de juin ?

Chèque sans provision

La CGT explique les raisons du relatif échec de l'opération « DUNE ». L'information tardive et le brouillage de la communication par les publicités envahissantes des éditeurs de ressources numériques expliquent en grande partie la perplexité des chefs d'établissement sur l'utilisation de ce chèque dont le montant réel a parfois été exagéré par les opérations commerciales.

Le secrétaire général indique que cette opération a été entièrement pilotée depuis le ministère.

On se revoit quand ?

En fin de réunion, la CGT a regretté l'insuffisance des données sur la préparation de la rentrée, notamment le schéma d'emplois 2013. Elle a donc souhaité qu'un nouveau groupe soit convoqué début janvier.

La nomination du nouveau Recteur nous conduira à le rencontrer dans les prochains jours.

A suivre...

Mouvement 2013 : des critères ou des chaînes ?

La CAPA qui étudie les demandes de réexamen des avis et appréciations pour le mouvement des Personnels de Direction 2013 s'est réunie le mardi 18 décembre 2012.

Après l'étude des 8 demandes individuelles, vos élus CGT ont souhaité ouvrir un débat plus général sur les mutations des Personnels de Direction.

En effet, les personnels de direction sont de plus en plus perplexes sur les « critères » qui président tant à leur promotion qu'à leur mobilité. Les « critères » d'attribution des avis (Bien – Très Bien – Excellent) varient – quand ils existent - d'un département à l'autre (d'une académie à l'autre !?).



Aussi, sans méconnaître le caractère national des opérations de mobilité, nous avons interrogé notre hiérarchie sur la possibilité de communiquer, à la représentation syndicale académique (au cours d'une CAPA dédiée), le « pré positionnement » académique. De cette façon, vos élus pourraient alerter la hiérarchie sur certaines situations « oubliées ».

Cette communication aurait pour objectif essentiel de toujours améliorer la gestion des ressources humaines des Personnels de Direction et de dissiper toujours un peu plus le brouillard dans lequel nos carrières cheminent.

M. le Secrétaire Général a exprimé quelques arguments qui s'opposent à cette démarche : mouvement national ; pré positionnement académique modifié à plusieurs reprises jusqu'à la tenue de la CAPN.

Pour autant, compte tenu de l'absence de M. le Recteur, M. le Secrétaire Général a indiqué qu'il lui transmettrait la question...

La gestion des carrières de l'ensemble des personnels de direction et en particulier la question de la mobilité devra être au cœur des prochains échanges avec le nouveau recteur.

Trop cher réseau ?

Comme chaque année, le groupe de travail du 13 décembre, consacré à la Carte des emplois de direction a permis de mesurer l'impossibilité de résoudre l'équation entre le coût d'un réseau dispersé sur un territoire vaste et la logique de redéploiement de ressources.

Etaient présents SG et SG adjoint du rectorat, DOS rectorat, DPE rectorat, DASEN 22, DASEN 29, DASEN 35. CFDT, SNPDEN et CGT (N. Fabre, C. Briand, J. Desmares)

Le secrétaire général du rectorat présente le budget des emplois de direction : 500 postes de direction, 45 emplois de directeur de Segpa et dix postes d'enseignants gagés, pour alimenter la brigade de remplacement.

L'exercice proposé est envisagé, à la date du 13 décembre, à moyens constants, puisque le ministère ne prévoit aucune création. Il est possible cependant qu'une délégation de moyens intervienne comme cette année d'ici la rentrée.

Pour la rentrée 2013, le Recteur ne prévoit pas de toucher aux moyens SEGPA comme en 2012. Un redéploiement est envisagé pour deux postes : il s'agit de récupérer le poste d'adjoint du collège Paul Le Flem du collège de Pleumeur-Bodou (22) et celui du LP de Plouhinec (29). Ces deux postes ne sont pas occupés par des titulaires. Les attributaires seront les collèges de Plouagat (22) et le collège de Plunéret (56), établissements sans adjoints, en forte augmentation d'effectif.

Nous faisons remarquer au Recteur les limites de la logique du redéploiement. En dépit d'une hausse généralisée des effectifs du second degré dans l'académie, il n'y a cette année pas de moyens supplémentaires et des situations d'iniquité deviennent flagrantes pour une dizaine de collèges dont l'effectif a cru sensiblement ces dernière années.

Ces établissements sont en tension, en particulier ceux qui scolarisent un public sociologiquement défavorisé.

Au-delà de notre revendication sur une augmentation des moyens personnels de direction en relation avec la croissance des effectifs, une réflexion sur le maillage du réseau parait donc nécessaire et pas seulement en milieu rural.

Les autres organisations syndicales partagent cette analyse ; certains ajoutent qu'il faut aussi étudier la situation de lycées professionnels. Tout le monde s'accorde sur le fait qu'il ne faut pas dégarnir les moyens Segpa comme en 2012.

Les DASEN interviennent ensuite pour expliquer des situations particulières de leur département. Le DASEN 22 insiste sur la situation du collège de Saint-Quay Portrieux qui a une prévision d'effectif en 2013 en forte hausse pour la prochaine rentrée scolaire.

Le débat se déplace ensuite sur la nécessité d'affiner les critères ayant trait à la population scolaire accueillie. L'indicateur pourcentage de PCS défavorisées comporte un aléa. Il devra être croisé avec le pourcentage de boursiers pour refléter de manière plus objective, la structure de la population scolaire accueillie. La nécessaire révision de l'implantation des établissements (en particulier des collèges) est également abordée. Le DASEN 35 renvoie cette question vers les collectivités territoriales qui doivent prendre en compte cette donnée lorsqu'elles décident d'ouvrir un nouvel établissement scolaire. Tout le monde déplore que les considérants électoraux pèsent dans certaines décisions ou non décisions...

Nous avons insisté sur de nombreuses situations, parmi celles-ci certains ont été notées comme prioritaires, si des moyens supplémentaires devaient être attribués :

Les collèges de Baud (56) et de Muzillac(56) qui voient leur effectif augmenter régulièrement et qui accueillent une population significativement défavorisée.

Le collège de St Méen dont l'effectif dépasse 400, qui accueille également une population socialement peu favorisée, et dont les sujétions liées à la présence d'un internat sont importantes pour le chef d'établissement.

Tout autour...

Caractère pas si « propre »...

Faut-il encore se convaincre de l'excroquerie intellectuelle du concept de caractère propre qui légitime l'existence de l'enseignement privé ?

En voici une nouvelle illustration avec cette nouvelle croisade contre le mariage pour tous.

Mi-décembre, le secrétaire général de l'enseignement catholique, Éric de Labarre, a adressé un courrier explicite aux 8 300 chefs d'établissement afin de leur expliquer son «désaccord» avec ce projet de loi et de les appeler à s'emparer de ce débat, «en conscience et avec clairvoyance».

A lire dans le Figaro, tous les détails pour l'organisation de la manif.



Compteurs énervés



L'affaire aurait pu passer inaperçue et c'est presque le hasard qui a permis de découvrir que l'espace client internet d'EDF et GDF avait été réquisitionné par les services de la Région, sans autorisation préalable des responsables des EPLE.

L'énervement a vite débouché sur une lettre commune des syndicats de chefs d'établissement de l'académie qui a aussitôt déclenché des réponses embarrassées puis les regrets de la Vice Présidente pour ce « dysfonctionnement ».

L'affaire pourrait paraître anecdotique, mais justifiait cet énervement. Car si on peut, dès aujourd'hui faire l'économie, de la courtoisie, qu'en sera-t-il de la qualité de relations appelées à se complexifier avec les nouvelles compétences attribuées aux collectivités dans le cadre de la refondation de l'école.

Faites vos comptes

On va sûrement vous refaire le coup des nantis.

Air bien connu : non seulement vous avez la garantie de l'emploi mais votre salaire augmente.

La CGT fonction publique tient la calculette, celle du point d'indice et de l'inflation.

Depuis janvier 2000, la perte du pouvoir d'achat de ce point d'indice (prix hors tabac) s'élève à **12,93%**.

